

## LETTRE AUX PORTEURS DE PART DU FCP GENI – ISIN FR0012330082

Paris, le 13 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) GENI géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet des modifications suivantes à venir.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion les modifications suivantes vont être effectuées :

- Augmentation de l'investissement en autres titres intégrant des dérivés, de 10 à 30% maximum de l'actif net, à savoir les obligations remboursables en actions, certificats de valeur garantie (CGV), obligations et droits de souscription issus d'opérations sur titre, ainsi que des Credit Linked Notes (CLN), EMTN, BMTN et titres négociables à moyen terme structurés, warrants et/ou certificats, et ce dans le cadre du recours à des produits structurés sur indices actions (Autocall, Phoenix avec effet mémoire) ou sur indices crédit (uniquement iTraxx Main).

A noter que ces modifications ne modifient pas les frais prélevés sur votre FCP ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette modification entrera en vigueur le **17 octobre 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Oui**
- **Augmentation du profil de risque : Oui**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significatif**



### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

### Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT	APRES	
<b>Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché</b>			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
<i>Risques liés aux autres instruments intégrant des dérivés</i>	[0% ; 10%]	[0% ; 30%]	+

## Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) et du prospectus relatifs au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Sébastien GRASSET**  
Directeur Général  
Directeur de l'Asset Management

